



Republique du Bénin

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME
FONDS NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT

01 BP.3621 COTONOU TEL 21-33-12-65

**PROCES-VERBAL D'ETUDE ET DE SELECTION DES
DOSSIERS DE PROJETS SOUMIS AU FINANCEMENT
DU FONDS NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT**

L'an deux mil cinq, du 29 Août au 03 Septembre, se sont déroulés dans la salle de conférence du Fonds National pour l'Environnement (FNE), les travaux de l'étude, de présélection et de sélection des dossiers de projets soumis au financement du FNE.

Etaient présents :

Tous les membres de la Commission de sélection mis en place composée comme suit :

Présidente

- **Mme d'ALMEIDA KODJA Yolande**, Directrice du FNE.

Membres :

- **M. BAGLO A. Marcel**, Directeur Général de l'Agence Béninoise pour l'Environnement ;
- **M. DAGBA Camille**, Cadre de l'ABE ;
- **M. HOUANDJI Agosou**, Cadre de la DPP/MEHU ;
- **M. KANA G. Boco**, Cadre en service au FNE ;
- **M. OLOU Pierre**, Cadre en service au FNE ;
- **M. GANDJI G. Hilarion**, Cadre en service au FNE .

II – Point des dossiers de projet reçus par le FNE

Plis reçus	Dossiers de projets reçus	Dossiers étudiés	
		Dossiers retenus pour analyse	Dossiers rejetés
167 plis	181 dossiers	125 dossiers	Rejetés pour non pertinence 56

III – Elaboration de critères de sélection et d'évaluation des dossiers de projet.

Les critères d'évaluation et de sélection élaborés se présentent sous la forme d'un tableau à plusieurs colonnes indiquant de la gauche vers la droite.

- ✓ le numéro d'ordre,
- ✓ les critères au nombre de (9) neuf,
- ✓ les sous-critères au nombre de (8) huit,
- ✓ la cotation qui varie de 5 à 20 et affichant au total 100 points ;
- ✓ enfin les colonnes relatives à l'identification et à la notation de chaque promoteur de projet.

Instruction et appréciation des dossiers présentés

Les 181 dossiers de projets ont été étudiés suivant les critères de sélection ci-dessus indiqués par les membres de la Commission.

Les notes attribuées à chacun des 181 dossiers, varient de 88 à 25.

Les résultats de cette phase se présentent comme suit :

- 125 dossiers de projets étudiés et analysés ;
- 56 dossiers de projets rejetés.

Les résultats obtenus ont fait l'objet d'un classement (Voir la Fiche d'évaluation ci-jointe).

IV – Présélection des dossiers

Après classement, les trente (30) premiers dossiers de projets ont été retenus sur la base des critères suivants axés sur les objectifs et domaines d'intervention du FNE à savoir :

- ✧ Répartition spatiale des projets sur le territoire national ;
- ✧ gestion des déchets (pré collecte, Collecte, Transfert, Traitement),
- ✧ lutte contre les pollutions environnementales ;
- ✧ protection de la biodiversité ;
- ✧ reboisement ;
- ✧ appui aux groupements et associations féminines de protection de l'environnement ;

- ✧ éco-tourisme ;
- ✧ formation environnementale.

Les résultats de la présélection se présentent comme suit :

N° D'ORDRE	STRUCTURE	RANG
1.	- ONG/EFEM	1 ^{er}
2.	- ONG/HES	2 ^e
3.	- Commune d'Adjara	3 ^e
4.	- ONG/GRAPES	4 ^e
5.	- Commune de Savalou	5 ^e
6.	- Commune de Bembéréké	5 ^e ex
7.	- ONG/GRAIB	7 ^e
8.	- Commune d'Aplahoué	7 ^e ex
9.	- Commune de Sakété	7 ^e ex
10.	- Commune d'Abomey-Calavi	10 ^e ex
11.	- ONG/Future Cathédrale	10 ^e ex
12.	- Commune de Dassa	12 ^{ème}
13.	- Radio FM Couffo,	12 ^{ème}
14.	- Commune de Zè	12 ^{ème}
15.	- ONG/CENAD	15 ^{ème}
16.	- Commune de TOVIKLIN	16 ^{ème}
17.	-Commune de Zè	16 ^{ème}
18.	- ONG/ASSEMIC [®]	18 ^{ème}
19.	- ONG/Fondation Brise printanière	18 ^{ème} ex
20.	- ONG/Village Secours	18 ^{ème} ex
21.	-ONG/CEDIL	18 ^{ème} ex
22.	- ONG/Bien-être	22 ^{ème}
23.	- Paroisse Saint Charles Lwanga	23 ^{ème}
24.	- ONG/PEH Bénin,	23 ^{ème}
25.	- ONG/RADIF	25 ^{ème}
26.	- Commune de Toffo	25 ^{ème}
27.	- ONG/GARDJEN	25 ^{ème}
28.	- ONG/OFER	28 ^{ème}
29.	- Comme de Comé	28 ^{ème}
30.	- Commune de Lokossa	30 ^{ème}

V – Sélection des dossiers

Sur les **trente (30) dossiers** présélectionnés, les **huit (08) meilleurs** ont été, après analyse, sélectionnés parce que présentant une bonne visibilité.

Les résultats se présentent comme suit :

N°	Domaine environnemental		Gestion des déchets solides et liquides	Biodiversité /Ecosystèmes	Pollution atmosphérique	Eco tourisme
	Promoteurs/ porteurs de projets					
1.	Commune de Bemberéké		Projet de Gestion des Déchets Solides Ménagers (ProGED-Semberéké)			
2.	Commune de SAVALOU		Projet d'Appui au renforcement de la Filière de Gestion des Déchets Solides Ménagers à Savalou (PARFiGed-Savalou.)			
3.	Commune de ADJARRA		Projet d'Aménagement de la Décharge d'ordures ménagères de la Commune d'Adjarra			
4.	ONG/Groupe de recherche et d'Action pour la Promotion Economique et Sociale (GRAPES).		Projet d'Appui à la mise en place d'une filière de pré collecte des ordures et de lutte contre les déjections humaines dans les eaux du Lac Ahémé.			
5.	ONG Environnement - Femme et Enfance Malheureuse (EFEM).					Projet Pilote d'Appui au Développement Villageois par un Tourisme responsable et Solidaire/ Construction de campement à AVEKLETE.
6.	ONG/HORIZON Environnement-Santé (HES-ONG)				Projet lutte contre la pollution atmosphérique à Cotonou.	
7.	ONG/Groupe de Recherche et d'Appui aux Initiatives de Base pour un Développement Durable (GRAIB)			Projet de mise en place d'un jardin botanique.		
8.	ONG/Cercle Nature et Développement (CENAD)			Projet d'exploitation rationnelle des écosystèmes du village de SAWLAKPA.		

VI – Analyse approfondie des dossiers sélectionnés

Les principes suivants ont régi le jugement des huit (08) dossiers sélectionnés :

- suppression des redondances et doublons dans l'évaluation financière des projets présentés ;
- examen minutieux des postes de salaires, de location de bureaux et d'achat de matériels informatiques s'apparentant aux charges ou frais administratifs ;
- rejet des achats de véhicules susceptibles de polluer l'environnement (motos et camions venus de France) ;
- recentrage des dépenses sur les activités techniques visant la protection effective de l'environnement ;
- suppression des dépenses superflues non centrées sur des activités pertinentes.

Sur la base de ces principes, chacun des 08 dossiers de projet retenus ont été jugés comme suit :

6.1 – Le Projet de Gestion des Déchets Solides Ménagers à Bembérékè (ProGED-Bembérékè)

Il ressort du jugement de ce projet que :

- le profil environnemental de Bembérékè en cours d'élaboration à l'ABE, montre que la gestion des ordures à Bembérékè par l'ONG DECAM-BETHESDA qui a conçu ledit projet, n'est pas encore mis en œuvre ;
- l'accent doit être mis sur l'achat de matériels de nettoyage (poubelles, bottes, râtaux, pelles, houes, matériels de traction animale ou tracteurs) ;
- des suppressions doivent être opérées au niveau des charges administratives (frais de bureau des frais de programme (élaboration d'un plan de communication, mise en place du cadre de concertation des déchets, motivation des groupements de femmes) et des charges salariales (Coordonnateur du projet).

Il a été donc décidé que ce projet d'un montant prévisionnel de 14.520.000 F CFA soit quelque peu retouché en tenant compte des considérations ci-dessus en collaboration avec la Mairie de Bembérékè et l'ONG BETHESDA.

6.2 – Le Projet d'Aménagement de la Décharge d'ordures ménagères de la Commune de ADJARRA

Ce projet se caractérise par sa visibilité. Il reste à évaluer les prix unitaires présentés dans le Devis estimatif référentiel de la décharge en collaboration avec la Direction de la Construction et de la Promotion des Matériaux Locaux (DCPML) du MEHU et conformément aux devis estimatif et quantitatif et à l'index des prix des matériaux de construction.

Le montant du budget prévisionnel de ce projet est de 15.000.000 F CFA à financer par le FNE.

6.3 – Le Projet pilote d'Appui au Développement Villageois par un Tourisme responsable et solidaire/Construction de campement à Avlékété présenté par l'ONG/EFEM

Il a été décidé que la ligne budgétaire «Divers et Imprévus» soit supprimée au niveau du budget de ce projet qui vise la promotion de l'écotourisme. Cette suppression ramène le financement recherché auprès du FNE à 14.090.000 F CFA.

L'ONG/EFEM doit fournir au FNE les devis estimatif et quantitatif corrigés et la copie des plans de construction du campement.

6.4. – Le Projet lutte contre la pollution atmosphérique à Cotonou présenté par l'ONG/HES.

Ce projet vise la promotion de filtres pour cyclomoteurs en vue de réduire la pollution par les gaz d'échappement dans la Ville de Cotonou. Ce projet a été jugé intéressant mais a fait l'objet de certaines modifications au niveau de son budget. Ainsi :

- la ligne C - Equipements (Fabrication du prototype de filtre a été augmenté de 5.000.000 F CFA (25.000 F x 200 filtres) à 12.500.000 F CFA (soit 25.000 F CFA x 500 filtres). Cette correction vise à renforcer cette rubrique capitale dans la mise en œuvre du projet.
- La ligne D - Plaidoyer et sensibilisation est réduite de 7.000.000 F CFA à 1.000.000 F CF A ; le solde ayant servi au renforcement de la ligne C ci-dessus.
- La ligne E - Coordination et Suivi-évaluation est passée de 3.200.000 F CFA à 1.500.000 F CFA, le solde ayant également été rétrocédé à la ligne C.

Il en a résulté un montant corrigé de 19.000.000 FCFA qui se décompose comme suit :

- Subvention FNE demandée : 15.000.000 F CFA ;
- Apport de l'ONG/HES : 4.000.000 F CFA ;
- 19.000.000 F CFA.

6.5- Le Projet d'Appui au Renforcement de la Filière de Gestion des Déchets Solides Ménagers à Savalou (PARFiGeD) présenté par la Commune de Savalou.

Le Projet est plus institutionnel que technique si l'on examine de près les montants affectés à des dépenses superflues comme location de bureaux et matériels de bureau/900.000 F CFA, fournitures/400.000 F CFA, salaire du Coordonnateur/120.000 x 9 = 1.620.000 F CFA, Imprévus/813.500 F CFA. La portion congrue semble avoir été laissée aux Investissements réels qui n'affichent qu'un montant dérisoire de 7.800.000 F CFA.

Un léger recentrage de ce projet en collaboration avec la Mairie de Savalou et l'ONG BETHESDA sur les investissements notamment l'acquisition effective des équipements et des matériels de pré-collecte, de collecte, de transfert et de traitement, est nécessaire.

Par ailleurs, l'achat d'un camion benne dit « Venu de France » donc polluant, a été systématiquement rejeté.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 14.476.000 F CFA à financer par le FNE.

6.6 – Le Projet de Mise en place d'un Jardin Botanique présenté par l'ONG / GRAIB.

Très difficile à gérer en raison des risques de feux de brousse, ce projet est visible à moyen et long terme. L'examen des postes budgétaires a permis de reporter la ligne relative au salaire du Directeur du projet/Conservateur du jardin sur la ligne Construction de bureau, atelier et magasin. Le point relatif à l'Entretien des plants qui présente des redondances avec le poste concernant 2 Agents d'entretien du jardin et le poste Imprévu, doivent être mis en cohérence.

Il a également été décidé de réexaminer avec l'ONG/GRAIB, la nature et la valeur de la Construction de bureau d'un atelier et d'un magasin de stockage et d'apporter des précisions sur l'Acquisition de matériels agricoles, le Plan de la construction et l'entretien des équipements et infrastructures.

Le budget a été remanié comme suit :

1 – Acquisition de matériels (à préciser détailler)	= 500.000 F CFA
2- Dessouchage, décapage et préparation de terrain (détailler en homme/jour)	= 810.000 F CFA
3 – Construction de 2 bureaux, d'un atelier de travail et d'un magasin de stockage renforcée à 2.500.000 F au lieu de 1.200.000 par l'apport des 300.000 F de suivi-évaluation et des 800.000 F de matériel roulant	= 2.500.000 F CFA
4 – Equipements mobiliers (à détailler)	= 400.000 F CFA
5 – Achat de matériel végétal et Achat de semence	= 650.000 F CFA
6 – Forage d'un puits	= 1.200.000 F CFA
7 – Entretien du jardin, des équipements et infrastructures 1.440.000 F + 600.000 F + 480.000 F	= 2.240.000 F CFA
8 – Tuyauterie et moto-pompe en remplacement de salaire du directeur/du projet conservateur du jardin	= 1.200.000 F CFA
9 – Gestionnaire du projet chargé des opérations financières et comptables et promotion des produits	= 6.000.000 F CFA
10 – Fournitures de bureaux	= 240.000 F CFA
11 – Frais de communication et correspondances	= 200.000 F CFA
Total	= 10.540.000 F CFA

Le montant du projet retenu à financer par le FNE est de 10.540.000 F CFA.

6.7 – Le Projet d'Appui à la mise en place d'une filière de pré collecte des ordures et de lutte contre les déjections humaines dans les eaux du Lac Ahémé présenté par l'ONG/GRAPES.

Il a ici été décidé de :

- supprimer la rubrique conception et mise en œuvre d'un programme IEC d'un montant de 1.200.000 F pour renforcer le Volet Construction de latrines ;
- supprimer la rubrique Suivi-évaluation d'un montant de 960.000 F CFA (Coordonnateur) et 657.000 F CFA (imprévus) pour renforcer le Volet Construction des latrines ;
- le poste 5 Construction de latrines a été renforcé et passe de 5.000.000 F soit 1.000.000 F x 5 latrines à 6.200.000 F CFA soit 1.034.000 F CFA x 6 latrines.
- renforcer le montant affecté au coût relatif à la création et aménagement du centre de décharge qui passe de 500.000 F à 2.117.000 F CFA ;
- revoir à la baisse le coût d'achat des charrettes qui passe de 3.500.000 F (600.000 F x 5 charrettes) à 2.500.000 F (500.000 F x 5 charrettes).
- mettre comme conditionnalité, la réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental (EIE) sommaire du Site de décharge à la charge de l'ONG GRAPES ;
- renforcer le nombre de gants à acheter soit 1.500 F CFA x 50 gants au lieu de 3.500 F x 20 gants ;
- exiger de l'ONG/GRAPES l'obtention d'un Certificat de non objection du Maire de Comè pour ce qui concerne le site d'implantation de la décharge ;
- au point 4, écrire Rémunération du personnel de collecte des ordures au lieu de Recrutement de personnel ;
- envisager en collaboration avec la Mairie, une visite sur le site prévu pour la décharge ;
- présenter les pièces graphiques (plans de structure etc...) des latrines à construire.

le montant du budget prévisionnel retenu est de 14.256.958 F CFA.

6.8 – Le projet d'exploitation rationnelle des écosystèmes du Village de SAWLAKPA (Commune de Djidja) présenté par l'ONG/CENAD

Les postes budgétaires suivants sont supprimés :

- Achat de moto-cross Yamaha DT :	1.700.000 F CFA ;
- Achat de pneus secours :	80.000 F CFA ;
- 25 % de contribution pour location bureaux :	90.000 F CFA ;
- Carburant et entretien Moto :	240.000 F CFA ;
- 25 % Electricité et Eau :	45.000 F CFA ;
- Téléphone et Fax :	105.000 F CFA ;
- Autres service (25 % de maintenance) :	75.000 F CFA ;
- Formation de l'animateur :	200.000 F CFA.

Aussi, les postes suivants ont été corrigés et retenus comme suit :

- Brouettes	(20.000 F x 8)	= 160.000 F CFA ;
- Arrosoirs	(7.000 F x 12)	= 84.000 F CFA ;
- Visites d'échange d'expériences	(200.000 F x 4)	= 800.000 F CFA ;
- Semences de pépinière	(400.000 F x 1)	= 400.000 F CFA ;
- Agent technique / Animateur	(120.000 F x 12 mois)	= 1.440.000 F CFA ;
- Déplacement de l'agent technique.		= 240.000 F CFA ;
- Formation des bénéficiaires :	(150.000 F x 4 séances)	= 600.000 F CFA ;
- Fournitures de bureau	passé de 50.000 F à 100.000.	= 100.000 F CFA ;
- Total matériels et fournitures techniques :		= 2.432.000 F CFA ;
- Aménagement du bas-fonds maraîcher	(150.000 x 2)	= 300.000 F CFA ;
- Total autres coûts et services		= 1.355.000 F CFA ;
- Aménagement de la Zone villageoise de conservation		= 200.000 F CFA .

Le montant total du budget révisé est de **7.467.990 F CFA**.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DOSSIERS SELECTIONNES

N° d'ordre	Structure	Titre du Projet	Montant retenu
1	ONG/Cercle Nature et Développement (CENAD) BP 388 Abomey (Bénin) Tél. : 06-29-97 Email : cenadbenin@yahoo.fr	Projet d'exploitation rationnelle des écosystèmes du village de SAWLAKPA	<u>7.467.990 F CFA</u>

N° d'ordre	Structure	Titre du Projet	Montant retenu
2	ONG/Environnement femme et Enfance Malheureuse (EFEM) 06 BP 2570 PK3 Cotonou E-mail : ONG EFEM@yahoo.fr	Projet pilote au développement villageois par un Tourisme responsable et solidaire construction de campement à Avlékété.	<u>14.090.000</u>
3	Commune de Bembéréké Tél : 61-11-60/05-68-25 Bembéréké	Projet de Gestion des Déchets Solides Ménagers à Bembéréké.	<u>14.520.000</u>
4	Commune de Savalou Tel : 93-76-84	Projet d'Appui au Renforcement de la Filière de Gestion des Déchets Solides Ménagers à Savalou.	<u>14.476.500</u>
5	ONG/Groupe de Recherche et d'Action pour la Promotion Economique et Sociale (GRAPES) BP 15 Comé (Mono) Bénin 05-92-58	Projet d'appui à la mise en place d'une filière de pré collecte des ordures et de lutte contre les déjections humaines dans les eaux du Lac AHEME.	<u>14.256.998 F</u>
6	ONG/Groupe de Recherche et d'Appui aux Initiatives de Base pour un Développement (GRAIB). BP : 66 AZOVE (Bénin) Tél : 46-30-48 E-mail : graib@infenet.bj	Projet de mise en place d'un Jardin Botanique.	<u>10.540.000</u>
7	Commune d'ADJARRA Tél : 27-40-42 E-mail : Commune adjara@yahoo.fr	Projet d'Aménagement de la Décharge d'ordures ménagères de la Commune d'Adjara.	<u>15.000.000 F</u>

N° d'ordre	Structure	Titre du Projet	Montant retenu
8	ONG/Horizon Environnement Santé (HES) 03 BP 624 Cotonou (Bénin) Tel : 02-58-81/33-57-61 E-mail : onghes01@yahoo.fr	Lutte contre la Pollution atmosphérique à Cotonou.	<u>15.000.000 F</u>
TOTAL GENERAL			<u>105.351.488</u>

Au total, sur **181 dossiers de Projets** dépouillés et analysés, le FNE a retenu **8 meilleurs dossiers** à financer en tenant surtout compte de l'enveloppe financière au titre de l'année 2005.

Ont signé :

Le Secrétaire de Séance,



Boco KANA GABA

La Présidente,



Yolande KODJA d'ALMEIDA

Membres



Marcel A BAGLO

DG/ABE



Camille DAGBA

Cadre ABE



Agosou HOUANDJI

Cadre de la DPP/MEHU



Pierre OLOU

Cadre FNE/MEHU



GANDJI G. Hilarion

Cadre FNE/MEHU